

Paix en Amérique centrale

pays différents. Ici les cinq principaux pays concernés par le plan proposé par le président du Costa Rica, Oscar Arias, sont le Nicaragua, le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Costa Rica.

Naturellement, le Canada a appuyé ce traité de paix. Comme l'ont déclaré les représentants du gouvernement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déjà offert de l'aide aux pays signataires pour mettre en application l'accord ainsi que pour en vérifier et en surveiller l'exécution. C'est autant de gagné.

Cependant, ce ne sont pas les cinq pays qui ont signé cet accord ni les efforts du Canada qui posent le principal problème, mais bien les États-Unis. Ce pays est, selon moi, le principal obstacle à la paix dans cette région. Je voudrais préciser que je ne parle pas là du Congrès américain ou des Américains eux-mêmes, mais bien de leur gouvernement. Tout juste après la signature de cet accord, le 7 août, on a publié ce qui suit dans le numéro du 16 août du Times de New York: «Le président Reagan a déclaré aujourd'hui que les Américains continueraient d'apporter leur appui aux rebelles nicaraguayens tant qu'un cessez-le-feu ne sera pas intervenu et qu'on n'assistera pas à un véritable mouvement de démocratisation dans ce pays d'Amérique centrale». Ainsi, le président Reagan prétend qu'on devra d'abord assister à une certaine démocratisation au Nicaragua avant qu'un cessez-le-feu puisse intervenir et que les Américains cessent d'apporter de l'aide aux Contras, mais il oublie de mentionner le Salvador et le Guatemala. Il n'exige pas de ces pays qu'ils respectent certaines conditions en ce qui a trait à la démocratie s'ils veulent qu'on appuie cet accord. Cependant, il impose cette exigence au Nicaragua.

Le président des États-Unis agit ainsi depuis le début. Il dit au Nicaragua de respecter les principes démocratiques qu'on lui impose, sinon les États-Unis continueront à intervenir dans ses affaires et à financer les rebelles nicaraguayens. Le président américain impose au Nicaragua une certaine notion de la démocratie, mais il n'a pas les mêmes exigences envers d'autres pays avec lesquels il traite.

Il n'est pas question, par exemple, du respect de principes démocratiques au Chili. L'Afrique du Sud n'est pas visée, pas plus d'ailleurs que la Chine, un pays communiste avec lequel les États-Unis traitent constamment et entretiennent dernièrement des relations extrêmement amicales. Cependant, on impose au Nicaragua, petit pays de la taille du Nouveau-Brunswick dont la population est inférieure à trois millions d'habitants, la nécessité de respecter des normes extrêmement élevées en ce qui a trait à la démocratie. Nous souhaitons tous des régimes démocratiques purs, et nous espérons tous progresser dans cette voie. Le président du Nicaragua lui-même a exprimé cet espoir.

Cette position est plutôt étrange de la part des États-Unis, pays qui célèbre je ne sais trop quel anniversaire de sa constitution à Philadelphie, et où les Noirs n'ont eu le droit de vote qu'en 1954—c'est-à-dire quelques 150 années après la naissance de la nation. On trouve aux États-Unis un système seulement bipartite. Il est pratiquement impossible à un troisième

parti de se faire élire aux États-Unis. Pourtant, ce pays insiste pour que le Nicaragua favorise l'implantation d'une société pluraliste alors que, en fait, le parlement nicaraguayen compte déjà cinq ou six partis, du fait d'un régime de représentation proportionnelle.

C'est faire preuve d'arrogance et d'hypocrisie que de vouloir dicter à certains pays des normes démocratiques que l'on néglige soi-même de respecter et que l'on exige pas d'autres pays. Je songe aux rapports existant entre les États-Unis et l'Afrique du Sud, le Chili, le Nicaragua à l'époque de Somoza, et les Philippines à une certaine époque, ainsi de suite.

Cet accord de paix conclu en toute bonne foi par les pays de la région portera fruit si les États-Unis et, plus particulièrement, le président des États-Unis y donnent leur accord.

● (1740)

Ce n'est pas notre gouvernement que j'implore, car je sais qu'il a pris une heureuse initiative en décidant d'appuyer cet accord, mais bien le gouvernement des États-Unis à qui je demande de bien vouloir favoriser la paix en Amérique centrale, et notamment au Nicaragua, au Salvador et au Guatemala, et d'aider ces pays à mettre en oeuvre les dispositions de cet accord. Que l'on cesse de financer les Contras jusqu'à ce que le gouvernement du Nicaragua ait eu la possibilité d'accomplir ce à quoi il s'est engagé dans cet accord. Si l'on ne peut pas le faire directement, qu'on évite de financer indirectement les Contras, ce qu'on a découvert il y a quelques mois, lors des audiences télévisées à grands frais du Congrès américain.

Je félicite le député de Spadina (M. Heap) d'avoir présenté cette résolution en juin dernier. À l'époque, le président Arias n'avait pas encore fait la proposition de paix dont on a convenu dernièrement. Celle-là n'existait pas alors, mais les propositions du député demeurent légitimes. Le Canada doit faire tout en son pouvoir pour favoriser la paix en Amérique centrale. Les propositions du député sont dignes d'intérêt. Tâchons de convaincre le gouvernement des États-Unis d'appuyer cet accord de paix valable en Amérique centrale.

[Français]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le gouvernement croit que les causes fondamentales de la tension et des conflits politiques qui existent en Amérique centrale sont les disparités socio-économiques profondément enracinées, présentes à divers degrés, dans tous les pays de cette région.

Selon le gouvernement, la façon dont le Canada peut contribuer le plus à promouvoir la paix et la stabilité dans les régions, consiste premièrement à fournir une aide au développement qui vise à aider les individus et les collectivités à s'arracher du cercle vicieux de la pauvreté et à promouvoir la croissance économique et, deuxièmement, à appuyer un règlement de paix pour la région.